

<http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article939>

# Mise en oeuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans

Date de mise en ligne : mardi 9 décembre 2014

- PFMP, stages et mobilité internationale... - PFMP et STAGES -

---

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

---

Madame La Rectrice a rédigé un courrier précisant les conditions de mise en oeuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

## **L'annexe 3 concerne les élèves de SEGPA.**

Cliquez sur le lien ci-contre pour télécharger le texte



**Mise en oeuvre dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de 15 ans et moins de 18 ans**